





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-154**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131388-DE-1-1 |
| Date de signature : 17/04/2018 |
| Date de réception : mardi 17 avril 2018 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2018 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2018 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2018 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs (gymnases, pistes de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains, etc.),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance, etc),
- Démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental sont :

- L'environnement et le développement durable,
- Le sport et la jeunesse,
- La culture,

- Le foncier et l'habitat social,
- L'accueil de la petite enfance.

Sont exclus du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières,
- Les études.

Taux de la subvention : Le taux de subvention est de 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant hors taxe du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement sont joints en annexe du présent rapport.

Caractéristiques de la subvention :

- Limitation du nombre de dossiers pouvant être déposés à 10 pour les communes de plus de 20 000 habitants.
- Ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100.000 € HT.

Délai de réalisation : Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Est soumise à votre approbation la liste ci-après de 10 opérations :

| PRIORITE | NATURE DES TRAVAUX | Coût estimatif travaux HT |
|---|--|---------------------------|
| DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments | | |
| <i>Bâtiments sportifs:</i> | | |
| 1 | Gymnase Cosec Arc de Meyran : réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et de l'éclairage par un éclairage à LED | 63 380 € |
| 2 | Gymnase Lucien Cournand : réhabilitation de l'éclairage du gymnase et du DOJO par des éclairages à LED | 71 000 € |
| <i>Bâtiments scolaires:</i> | | |
| 1 | Maternelle de Luynes, élémentaire Château Double, élémentaire d'Arbaud (Jas de Bouffan) : installation de préaux en structure métallique et toile étanche dans les cours | 100 000 € |
| 1 | Ecole élémentaire Sallier : remplacement des menuiseries vétustes par des menuiseries bois à double vitrage (secteur sauvegardé) | 100 000 € |
| 1 | Ecole maternelle du roi René : remplacement des menuiseries vétustes par des menuiseries bois à double vitrage (secteur sauvegardé) | 100 000 € |
| 1 | Réfection de la cour d'école de l'élémentaire des 2 Ormeaux situé au Jas de Bouffan | 100 000 € |
| <i>Bâtiments secteur associatif :</i> | | |
| 1 | Boxing Club des Hippos situé au Jas de Bouffan: réhabilitation des locaux | 100 000 € |
| <i>Bâtiments secteur social :</i> | | |
| 1 | Salle de proximité LCR Château Double : réhabilitation des locaux | 75 000 € |
| DIRECTION DES SPORTS | | |
| 1 | Réhabilitation du boulodrome de Puyricard | 85 000 € |
| 2 | Aménagement d'un terrain de futsal au complexe sportif Georges Carcassonne | 85 000 € |
| Le montant global de ces opérations est de : | | 879 380 € |

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 70 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2018-154 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2018 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT
AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE -

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 44 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

| NATURE DES TRAVAUX | Coût estimatif travaux HT | FINANCEMENTS | |
|--|---------------------------------|---|--|
| | | Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 85 000€ HT | Autofinancement Ville d'Aix-en- Provence |
| DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments | | | |
| <i>Bâtiments sportifs:</i> | | | |
| Gymnase Cosec Arc de Meyran : réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et de l'éclairage par un éclairage à LED | 63 380 € | 44 366 € | 19 014 € |
| Gymnase Lucien Cournaud : réhabilitation de l'éclairage du gymnase et du DOJO par des éclairages à LED | 71 000 € | 49 700 € | 21 300 € |
| <i>Bâtiments scolaires:</i> | | | |
| Maternelle de Luynes, élémentaire Château Double, élémentaire d'Arbaud (Jas de Bouffan) : installation de préaux en structure métallique et toile étanche dans les cours | 100 000 € | 59 500 € | 40 500 € |
| Ecole élémentaire Sallier : remplacement des menuiseries vétustes par des menuiseries bois à double vitrage (secteur sauvegardé) | 100 000 € | 59 500 € | 40 500 € |
| Ecole maternelle du roi René : remplacement des menuiseries vétustes par des menuiseries bois à double vitrage (secteur sauvegardé) | 100 000 € | 59 500 € | 40 500 € |
| Réfection de la cour d'école de l'élémentaire des 2 Ormeaux situé au Jas de Bouffan | 100 000 € | 59 500 € | 40 500 € |
| <i>Bâtiments secteur associatif :</i> | | | |
| Boxing Club des Hippos situé au Jas de Bouffan: réhabilitation des locaux | 100 000 € | 59 500 € | 40 500 € |
| <i>Bâtiments secteur social :</i> | | | |
| Salle de proximité LCR Château Double : réhabilitation des locaux | 75 000 € | 52 500 € | 22 500 € |
| DIRECTION DES SPORTS | | | |
| Réhabilitation du boulodrome de Puyricard | 85 000 € | 59 500 € | 25 500 € |
| Aménagement d'un terrain de futsal au complexe sportif Georges Carcassonne | 85 000 € | 59 500 € | 25 500 € |
| TOTAL | 879 380 € | 563 066 € | 316 314 € |